



Assemblée générale

UN LIBRARI

DEC 9 1981

UN/DA/DIR/STION

Distr.
GENERALE

A/36/740
4 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 39 de l'ordre du jour

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
CONSACREE AU DESARMEMENT

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Alemayehu MAKONNEN (Ethiopie)

I. INTRODUCTION

1. La question intitulée "Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session en application de la résolution 35/47 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1980.

2. A sa 4ème séance plénière, le 18 septembre 1981, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.

3. A sa 2ème séance, le 7 octobre, la Première Commission a décidé d'examiner dans un même débat général les questions relatives au désarmement qui lui avaient été renvoyées, c'est-à-dire les points 39 à 56 et 128 et 135. Le débat général sur ces points a eu lieu de la 3ème à la 26ème séance, du 19 octobre au 4 novembre (voir A/C.1/36/PV.3 à 26).

4. En ce qui concerne l'examen du point 39, la Première Commission était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement 1/;

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 49 (A/36/49 et Corr.1).

- b) Lettre datée du 2 mars 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant les documents de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi du 9 au 13 février 1981 (A/36/116 et Corr.1);
- c) Lettre datée du 27 avril 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/36/226);
- d) Lettre datée du 18 septembre 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/36/528 et Corr.1);
- e) Lettre datée du 30 septembre 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le communiqué de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-sixième session, tenue à New York les 25 et 28 septembre 1981 (A/36/566-S/14713);
- f) Lettre datée du 30 septembre 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant les résolutions adoptées par la 68ème Conférence interparlementaire, tenue à La Havane du 15 au 23 septembre 1981 (A/36/584).

II. EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION

A. Projet de résolution A/C.1/36/L.5

5. Le 6 novembre, l'Algérie, l'Argentine, les Bahamas, le Bangladesh, la Birmanie, Chypre, Cuba, l'Egypte, l'Equateur, l'Ethiopie, le Ghana, la Guyane, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Mali, le Maroc, le Mexique, le Nigeria, le Pakistan, les Pays-Bas, le Pérou, la République démocratique allemande, la Roumanie, le Sénégal, Sri Lanka, la Suède, le Venezuela, la Yougoslavie et le Zaire ont soumis un projet de résolution intitulé "Préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement" (A/C.1/36/L.5). Le Canada, le Congo, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Mongolie, le Panama, les Philippines, le Qatar, la Sierra Leone, le Soudan et l'Uruguay se sont ultérieurement joints aux auteurs du projet, qui a été présenté par le représentant de la Yougoslavie à la 28ème séance le 10 novembre.

6. En ce qui concerne ce point, le Secrétaire général a présenté un état des incidences administratives et financières (A/C.1/36/L.49).

7. A sa 43ème séance, le 25 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/36/L.5 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution A).

/...

B. Projet de résolution A/C.1/36/L.43 et Rev.1

8. Le 16 novembre, l'Argentine, le Brésil, l'Inde, le Pakistan, la Roumanie, la Suède et la Yougoslavie ont soumis un projet de résolution intitulé "Prévention de la guerre nucléaire" (A/C.1/36/L.43), ainsi conçu :

"L'Assemblée générale,

Alarmée par la menace que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements font peser sur la survie même de l'humanité,

Rappelant qu'éliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire - est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle,

Réitérant que tous les Etats Membres ont la responsabilité commune de préserver les générations futures du fléau d'une nouvelle guerre mondiale,

Rappelant les dispositions des paragraphes 57 et 58 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, concernant des propositions visant à éviter la guerre nucléaire,

Considérant que la prévention de la guerre nucléaire et la réduction des risques de guerre nucléaire sont des questions de la plus haute priorité,

Consciente de la responsabilité particulière des Etats dotés d'armes nucléaires,

1. Prie tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en premier lieu, de présenter le 30 avril 1982 au plus tard, pour examen par la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, leurs vues, propositions et suggestions concrètes respectives visant à assurer la prévention de la guerre nucléaire;

2. Décide de reprendre l'examen de la question de la prévention de la guerre nucléaire lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement."

9. Le 20 novembre 1981, le Mexique a déposé les amendements suivants (A/C.1/36/L.50) au projet de résolution A/C.1/36/L.43 :

a) Remplacement du quatrième alinéa du préambule par un alinéa ainsi conçu :

"Rappelant les dispositions des paragraphes 47 à 50 et 56 à 58 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, concernant des méthodes visant à éviter la guerre nucléaire";

b) addition au préambule d'un sixième alinéa ainsi conçu :

"Réaffirmant l'intérêt vital de tous les peuples du monde pour le domaine du désarmement";

/...

c) Remplacement du paragraphe 1 du dispositif par un paragraphe ainsi conçu :

"1. Invite tous les Etats Membres, et en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, à présenter le 30 avril 1982 au plus tard, pour examen par la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, leurs vues, propositions et suggestions concrètes respectives visant à assurer la prévention de la guerre nucléaire."

10. A la 44ème séance, le 25 novembre, l'Algérie, l'Argentine, le Bangladesh, le Brésil, l'Egypte, l'Inde, l'Irlande, le Mexique, le Pakistan, le Pérou, la Roumanie, Sri Lanka, le Soudan, la Suède, le Venezuela et la Yougoslavie ont soumis un projet de résolution révisé (A/C.1/36/L.43/Rev.1). A la même séance, le Mexique a retiré ses amendements (A/C.1/36/L.50).

11. A sa 44ème séance, le 25 novembre 1981, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/36/L.43/Rev.1 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution B).

III. RECOMMANDATION DE LA PREMIERE COMMISSION

12. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale
consacrée au désarmement

A

Préparatifs de la deuxième session extraordinaire

L'Assemblée générale,

Rappelant la section III de sa résolution 33/71 H du 14 décembre 1978, par laquelle elle a décidé de convoquer en 1982, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement,

Ayant examiné le rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement 2/,

1. Approuve le rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et les recommandations qu'il contient concernant la session extraordinaire, qui se tiendra du 7 juin au 9 juillet 1982 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York;

2. Approuve également la recommandation du Comité préparatoire de se réunir à New York du 26 avril au 14 mai 1982 pour poursuivre l'examen des questions de fond relevant de la session extraordinaire, y compris l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire, aux fins d'incorporation dans le ou les documents qui seront adoptés par l'Assemblée à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et de toutes les questions d'organisation et de procédure restées en suspens;

3. Exprime sa satisfaction aux membres du Comité préparatoire pour leur contribution positive à ses travaux;

4. Invite les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général, le 31 mars 1982 au plus tard, de nouvelles vues sur les questions de fond relevant de la session extraordinaire, y compris l'application des décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée à sa dixième session extraordinaire;

5. Prie tous les Etats Membres participant à des négociations bilatérales, régionales ou multilatérales sur des questions de désarmement, en dehors du cadre des Nations Unies, de présenter à l'Assemblée générale des renseignements appropriés sur ces négociations, conformément au

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 49 (A/36/49 et Corr.1).

paragraphe 27 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale 3/, la première session extraordinaire consacrée au désarmement, avant sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement;

6. Demande en outre au Secrétaire général de prêter au Comité préparatoire toute l'assistance dont il pourra avoir besoin pour achever ses travaux.

3/ Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale.

B

Prévention de la guerre nucléaire

L'Assemblée générale,

Alarmée par la menace que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements font peser sur la survie même de l'humanité,

Rappelant qu'écarter la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire - est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle,

Réitérant que tous les Etats Membres ont la responsabilité commune de préserver les générations futures du fléau d'une nouvelle guerre mondiale,

Rappelant les dispositions des paragraphes 47 à 50 et 56 à 58 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale 3/, première session extraordinaire consacrée au désarmement, concernant des méthodes visant à éviter la guerre nucléaire,

1. Prie instamment tous les Etats dotés d'armes nucléaires, de présenter au Secrétaire général, le 30 avril 1982 au plus tard, pour examen par l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, leurs vues, propositions et suggestions concrètes visant à assurer la prévention de la guerre nucléaire;

2. Invite tous les autres Etats Membres qui le désirent à en faire de même;

3. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, un rapport contenant les vues, propositions et suggestions concrètes visées au paragraphe 1 ci-dessus, ainsi que celles qui auront été reçues d'autres Etats Membres.
